Flash Infos nº 19-06 24 mai 2019



http://snaps.unsa-education.org

Et les CAS dans tout ça ?

Bien éloignés de la tempête politique et médiatique qui s'abat sur les CTS et met en lumière le champ le plus visible de notre métier, les CAS esseulés dans leurs services déconcentrés peinent à y voir clair!

Le projet de circulaire relatif à la réorganisation territoriale des services de l'État, tombé malencontreusement d'une photocopieuse et communiqué hors champ administratif, fait totalement exploser les services et rend illisible leurs missions et leur devenir.

La RGPP a déjà effectué son travail de décrédibilisation des services et des agents en dénaturant les missions, réduisant les moyens jusqu'à l'indécence. Ce n'est plus tenable!

Ce projet évoque :

- le transfert de la formation/ certification à l'éducation nationale après allégement de la mission... Quid des CAS affectés au sein des services en charge des examens, de la VAE, du conseil quotidien des usagers ?
- le recentrage de l'État oups... de l'Agence... non non c'est bien l'État, bref on se sait plus lequel des deux, mais en tout cas, « ils » se recentrent « sur le soutien au sport de haut niveau via les CREPS au niveau régional et l'intervention au profit des territoires carencés via des équipes affectées en DSDEN »... Quid des CAS régionaux en charge du CNDS dont la mission disparaît ? Quid des CAS chargés de la relation avec le mouvement sportif ? Quid des CAS chargés du sport santé ? Quid des CAS chargés des conseils réglementaires en département ? Et tous les autres ? Certains deviendraient des attachés ? D'autres vont être détachés ? Et d'autres... ??

Et si on sifflait la fin de la récréation et du recours à l'imaginaire ?

Plus que jamais, le SNAPS demande <u>l'unité d'affectation</u> de l'ensemble <u>des PTP</u> sport et la préservation du métier dans toutes ses composantes! CAS/CTS/formateurs sont les trois fonctions d'un même métier, exercé par les détenteurs du statut de professeur de sport ou CTPS, des spécialistes du sport, de son développement, de son enseignement, de son encadrement et son entraînement!

La politique de la ville... soit ! L'inclusion sociale...passe encore ! La radicalisation... suis-je formé(e) pour ? Voilà des couteaux suisses du sport ! Et si nous pouvions en plus de cela, faire notre métier, ce serait bien aussi, non ?

Les CAS ne sont pas des personnels administratifs à concéder à n'importe quel service vide de sens et dépourvu de mission technique et pédagogique.

Nous revendiquons l'affectation de tous dans des services identifiés « jeunesse et sport ». L'intersyndicale est désormais unanime sur ce point et les forces convergent!

Nous ne transigerons pas et ne sacrifierons personne !!!

CAS/CTS/formateur = même métier

Les bénéfices du service public du sport ne se calculent pas en €uros

